



PROCES-VERBAL DE REUNION DE LA CRUO ELARGIE AUX CADRES DU MESRS DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020 A L'UNIVERSITE ORAN 1

Le Jeudi vingt-deux du mois d'Octobre de l'année deux mille vingt à huit heure trente, a eu lieu à l'auditorium « Talahite Bekhlouf » Campus « Dr. Salim Mourad TALEB » de l'Université Oran1 (ex IGM0), la réunion en présentiel regroupant les chefs d'établissements universitaires et de recherche de la région Ouest avec les cadres du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sous la Présidence de Monsieur Ghouali, Secrétaire Général du MESRS.

Cette rencontre est programmée dans le cadre du plan d'action du Secteur dans le but de faire le point sur la clôture de l'année universitaire 2019-2020 et la préparation de la rentrée universitaire 2020-2021. Le programme porte sur la présentation de la synthèse des activités de la CRUO, d'une part, et la présentation des activités des structures centrales du MESRS, de l'autre.

Par ailleurs, la tenue de trois (03) ateliers sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

Etaient présents :

o Organisation et Présidence de la rencontre :

- M. GHOUALI Nouredine, Secrétaire Général du MESRS
- M. BALASKA Smail, Recteur de l'Université Oran 1 et Président de la CRUO

o Cardes du MESRS :

- M. SAIDANI Boualem, Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs
- M. DEROUAS Bachir, Directeur Général de l'ONOU
- Mme. CHERIFI Ouiza, Inspectrice Générale de la Pédagogie
- M. AMARA Seifeddine, Directeur des Enseignements du Suivi Pédagogique et de l'Evaluation
- Mme. BOUALLOUCHE Rachida, Directrice de la Formation Doctorale et de l'Habilitation Universitaire
- M. DJEBRANI Abdelhakim, Directeur du Développement et de la Prospective
- M. BENAICHA Abdelhamid, Directeur des Etudes Juridiques et des Archives
- M. BOUZID Farid, Directeur des Ressources Humaines
- M. BELBACHIR Hacène, Directeur du CERIST
- M. SEGHOURE Said, Chargé d'Etudes et de Synthèse
- M. KHETTAL Messaoud, Directeur d'Etudes
- M. BOURBAS Mouloud, Sous-Directeur du Contrôle de Gestion
- M. KEZZAR Khalid, Sous-Directeur de l'Infrastructure de Base et des Réseaux

- Chefs d'Etablissements universitaires et de recherche (CRUO) :
 - M. HAMOU Sid Ahmed, Recteur de l'Université Oran 1
 - M. BOUCHERIT Kébir, Recteur de l'Université de Tlemcen
 - M. HAMMOU Bouziane Amine, Recteur de l'USTO
 - M. MEGACHOU Mourad, Recteur de l'Université de Sidi Bel Abbès
 - M. BELHAKEM Mostefa, Recteur de l'Université de Mostaganem
 - M. MIMOUNI Abdenbi, Recteur de l'Université de Tiaret
 - M. BENTATA Samir, Recteur de l'Université de Mascara
 - M. TEBBOUNE Fethallah, Recteur de l'Université de Saida
 - M. MAAMOURI Said, Recteur de l'Université de Béchar
 - M. CHOUKRI Ali, Recteur de l'Université de Chlef
 - M. BOUADI Abed, Directeur du Centre Universitaire de Relizane
 - M. NAOUM Mourad, Directeur du Centre Universitaire de Maghnia
 - M. AISSANI Mhamed, Directeur du Centre Universitaire de Tissemsilt
 - M. ZIADI Abdelkader, Directeur du Centre Universitaire de Ain Témouchent
 - M. MAHI Abdelhamid, Directeur du Centre Universitaire d'El Bayadh
 - M. DJELAILI Ahmed, Directeur du Centre Universitaire de Naâma
 - M. SENOUCI Mohamed, Directeur de l'ENP Oran
 - M. SIB Jamal Dine, Directeur de l'ESGEE Oran
 - M. BECHIKH Houari, Directeur de l'ESE Oran
 - M. SAIDI Tarik, Directeur de l'ESM Tlemcen
 - M. SAIDI Djamel, Directeur de l'ESSB Oran
 - M. ROUISSAT Boucherit de l'ESSA Tlemcen
 - M. BOUDEROUA Kaddour, Directeur de l'ESA Mostaganem
 - M. BENSLIMANE Sidi Mohammed, Directeur ESI-Sidi Bel Abbes
 - M. RAHIEL Djelloul, Directeur de l'ENS d'Oran
 - M. MAZARI Abdelkader, Directeur de l'ENS Mostaganem
 - M. FERRADJ Tayeb, Directeur de l'ENS Béchar
 - M. EL MESTARI Djilali, Directeur du CRASC
 - M. AOUFFEN Nabil, Directeur de l'ATRSS
- Participation à la réunion par visioconférence :
 - M. DJARFOUR Noureddine, Recteur de l'Université d'Adrar
 - Mme. YAHIAOUI Fatima, Directrice du Centre Universitaire de Tindouf
- Bureau de la CRUO :
 - M. KAROUI Arezki, Secrétaire Permanent de la CRUO
 - M. LELLOU Abderrahmane, Conseiller auprès de la CRUO
 - Mme. KAIL Fatiha, Conseillère auprès de la CRUO
 - M. OUAHIOUNE Khaled, Membre du bureau
 - M. BERRACHED Amine, Membre du Bureau
 - M. GUERI Tarik, Membre du Bureau
 - Mme. BOULEKHRAS Hafida, Membre du Bureau
 - Mme. BOURELEM Karima, Membre du Bureau.



Ordre du jour :



- 1- **Intervention de Monsieur le Secrétaire Général du MESRS**
- 2- **Synthèse du bilan des activités de la CRUO**
- 3- **Bilan des activités de diverses structures du MESRS**
- 4- **Ateliers**

-----0000000-----

La parole a été donnée en premier lieu à M. HAMOU Sid Ahmed, en sa qualité de Recteur de l'Université Oran 1 établissement d'accueil de la rencontre, qui a procédé à l'ouverture de la rencontre par un message de bienvenue aux participants et souhaitant plein succès dans les travaux de la rencontre. La parole a ensuite été donnée à M. BALASKA Smain, en sa qualité de Recteur de l'Université Oran 2 et Président de la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest, qui a son tour a souhaité la bienvenue et ses remerciements aux participants puis a évoqué l'importance de la rencontre par rapport à la préparation de la rentrée universitaire dans les conditions sanitaires particulières liées à la pandémie du coronavirus.

Après avoir présenté ses remerciements à M. le Recteur de l'Université Oran 1 et M. le Président de la CRUO pour l'accueil et l'organisation de la rencontre, M. GHOUALI, en sa qualité de Secrétaire Général du MESRS et Président de séance, a souhaité la bienvenue à tous les participants en présentant M. Saidi Tarik, en tant que nouveau Directeur de l'ESM Tlemcen en remplacement de M. SAHEL appelé à une autre fonction et a présenté les salutations de M. le Ministre et les remerciements aux Chefs d'établissements pour tous les efforts déployés au titre de la clôture de l'année universitaire 2019-2020 dans de conditions acceptables et dans le respect du protocole sanitaire édicté en conséquence de la pandémie du covid'19.

1- Intervention de Monsieur le Secrétaire Général du MESRS

Durant son intervention, M. le Secrétaire Général du MESRS a évoqué les grands dossiers pris en charge en rapport avec la feuille de route du Secteur au titre de la période 2020-2024 élaboré sur la base d'indicateurs précis résultants des études faites à cet effet. Dans ce cadre et en particuliers nous citons :

- L'amélioration de la qualité d'encadrement (40% des enseignants actuels ne sont pas titulaires d'un Doctorat) ;
- L'employabilité des diplômés avec en particulier le statut du docteur ;
- L'adéquation formation-emploi et amélioration de l'attractivité en tenant compte des vrais besoins nationaux ;
- La consolidation de la relation avec les secteur socio-économique pour une meilleure implication dans la formation et une meilleure employabilité des diplômés ;
- L'orientation des CPND avec le développement d'une nouvelle vision par rapport à la spécialisation par Filière (CPNF) à l'image de ce qui s'est fait en Médecine en Cardiologie ;
- L'amélioration de l'assurance-qualité de l'Enseignement Supérieur avec la vision de mise en place de l'Agence Nationale d'Accréditation ;
- Le dossier des Ecoles Supérieures avec le phénomène de récupération des diplômés par des réseaux internationaux ;

Au titre de la clôture de son intervention, M. le Secrétaire Général du MESRS a présenté la recommandation de M. le Ministre invitant les chefs d'établissements à améliorer la dimension managériale de leur mission, notamment pour ce qui est de la mise

en fin de mission des subalternes et à assurer la diffusion de l'information sauf celle déclarée confidentielle.



2- Synthèse du bilan des activités de la CRUO

A l'issue de l'intervention de M. le Secrétaire Général du MESRS, la parole a été donnée à M. BALASKA Smain, en sa qualité de Président de la CRUO, pour présenter brièvement la synthèse des activités de la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest. Avec appoint d'une projection de présentation, la synthèse présentée porte sur les points essentiels suivants :

- Le bilan de la reprise des enseignements à distance du 23 au 30 Août 2020 ;
- Le bilan de la reprise des activités du 1^{er} au 17 Septembre 2020 ;
- Le bilan de la reprise des activités en présentiel à compter du 19 Septembre 2020 ;
- L'état d'avancement relatif à l'opération d'enregistrement des cours du L1 ;
- Le résultat de l'expertise des offres de formation doctorales au titre de l'année universitaire 2020-2021 ;
- Le résultat de la commission technique de la CRUO chargée de la tâche 1 du plan d'action du CNED de l'année 2020 ;
- Les grands agrégats en matière de Quotas en PP offertes au profit de l'inscription des nouveaux bacheliers ;
- Le bilan relatif aux Offres de formations de Licence et Master déposées au niveau de la CRUO et transmises au MESRS pour expertise par les CPND ;
- La compilation régionale des Propositions d'experts soumises par les établissements pour le renouvellement du CNEPRU ;
- La contribution de la CRUO à la mise au point des textes réglementaires pris en compte dans le cadre de la feuille de route et du plan d'action du secteur.

3- Bilan des activités de diverses structures du MESRS

La troisième partie de la rencontre porte sur les interventions des cadres du MESRS, en tant que représentant de diverses structures, pour exposer chacun en ce qui concerne la structure le bilan des activités entreprises et/ou inscrites au titre de projet de développement du Secteur. Les différents intervenants par ordre de passage sont les suivants :

3.1- M. SAIDANI Boualem, Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, a présenté le bilan des activités de la Direction entrepris en rapport avec la clôture de l'année universitaire 2019-2020 dans le respect des conditions édictées par le protocole sanitaire et dans des conditions acceptables et aussi la préparation de la rentrée universitaire 2020-2021 avec ses différents paramètres : l'engagement à l'EAD, le concours national d'accès à la formation de second cycle des écoles supérieures, la formation doctorale, l'opération de préinscription, d'orientation et d'inscription définitive des nouveaux bacheliers et enfin le déroulement de la rentrée préconisée avec la mise en œuvre du principe de la programmation des enseignements en présentiel par vagues et en alternance avec l'EAD, la réduction du volume horaire des cours et l'exploitation de la journée du samedi étant une journée ouvrable.

3.2- M. DJEBRANI Abdelhakim, Directeur du Développement et de la Prospective, a présenté un exposé en rapport avec les données relatives au résultat du baccalauréat 2020, les effectifs estudiantins attendus au titre de l'année universitaire 2020-2021, les nouvelles infrastructures inscrites à être réceptionnées et les déficits éventuels et enfin les difficultés rencontrées en matière de capacités d'accueil des étudiants.

3.3- M. DEROUAS Bachir, Directeur Général de l'ONOU, a présenté les grands agrégats du secteur des œuvres universitaires et les capacités des résidences en matière d'hébergement, de restauration et de transport avec les différentes actions entreprises au titre de la prévision des prestations fournies et à fournir aux étudiants pour l'année 2020-2021, rassurant que le secteur est tout à fait à l'aise par rapport aux demandes.

3.4- M. BELBACHIR Hacène, Directeur du CERIST, a pour sa part présenté un exposé portant sur l'infrastructure numérique de base, le service réseau de base et la refonte du réseau ARN, les services numériques, les formations diplômantes et certifiantes assurées par le centre, le Téléenseignement, la collaboration avec d'autres secteurs (Algérie-Télécom, ...) et les services numériques à impact national (SNDL, ...).

3.5- M. KEZZAR Khaled, Sous-Directeur de l'Infrastructure de Base et des Réseaux, a présenté les différents services numériques mis en place par la DRSICU dont : le portail e-learning, la plateforme de candidature à la 44^{ème} session de la CUN, La plateforme de candidature pour la maîtrise au profit des Maîtres Assistants Hospitalo-universitaires et la plateforme d'inscription en ligne avec la procédure de paiement des frais d'inscription. Une série de vidéos sont élaborées à cet effet et mises à la disposition des usagers sur site web pour démonstration. M. le Secrétaire Général du MESRS est intervenu dans ce cadre pour évoquer les efforts entrepris par le secteur en ce qui concerne l'amélioration du débit internet, le règlement des redevances d'abonnement pris en charge par le CERIST, l'acquisition du matériel compatible avec la technologie mise en place, la maintenance et enfin le renforcement des ressources du SNDL en rapport avec la langue arabe.

3.6- M. BENAICHA Abdelhamid, Directeur des Etudes Juridiques et des Archives, a à son tour présenté le bilan des activités entreprises par la Direction en rapport avec les actions inscrites eu égard à la feuille de route du secteur pour ce qui est du domaine de la consolidation de l'assise juridique du Secteur et dont en particulier :

- La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dont une dernière mouture sera soumise aux CSU pour une dernière lecture.
- L'extension du réseau universitaire via la promotion de centres universitaires en universités et la création de nouvelles écoles et agences.
- La révision du Décret sur le LMD intégrant les différentes formes de formation (par alternance, en mobilité, ...).
- Le doctorat et le statut du docteur.
- Le texte sur l'habilitation universitaire à diriger les recherches.
- Les textes de décentralisation aux établissements (nomination aux postes supérieures).
- Les textes relatifs aux agences de recherche.
- Les textes régissant les associations estudiantines.

Durant les différents exposés des cadres du MESRS, M. le Secrétaire Général est intervenu chaque fois qu'il est nécessaire pour apporter des précisions et des éclairages par rapport à diverses préoccupations.

4- Ateliers

La séance de l'après-midi est organisée en trois (03) ateliers successifs, chacun avec deux (02) chefs d'établissements rapporteurs pour les thématiques suivantes :

Atelier 1 : Sur la thématique « Formation et préparation au diplôme de doctorat »
Rapporteurs : M. Bentata Samir (Recteur de l'Université de Mascara) et M. Belhakem Mostefa (Recteur de l'Université de Mostaganem).



Atelier 2 : Sur la thématique « Ressources financières et humaines en rapport avec le Budget 2021 » Rapporteurs : M. Megachou Mourad (Recteur de l'Université de Sidi Bel Abbas) et M. Tebboune Fethallah (Recteur de l'Université de Saïda).

Atelier 3 : Sur la thématique « La relation établissements universitaires – Administration centrale » Rapporteurs : M. Hammou Bouziane Amine (Recteur de l'USTO) et M. ZIADI Abdelkader (Directeur du Centre Universitaire de Ain Témouchent).

Le déroulement des travaux des trois (03) ateliers a eu lieu avec l'intervention des chefs d'établissements et des éclairages des cadres du MESRS. Les rapports de synthèse des trois (03) ateliers sont présentés en annexe de ce procès-verbal.

En guise de clôture et suite à l'intervention de M. le Recteur de l'Université Oran 1 et à celle de M. le Président de la CRUO, M. le Secrétaire Général du MESRS a procédé à la clôture de la rencontre à 16 heure.

Rapport établi le 06 Novembre 2020

Le Président de la CRUO

Pr. Smain BALASKA



أ.د. بلاسكتة إسماعيل
رئيس الندوة الجهوية
لجامعات القرب

Rapport de l'atelier 1 dédiée à la formation de graduation et de post-graduation

Rapporteurs :

- **Pr BELHAKEM Mostefa, Recteur de l'université de Mostaganem.**
- **Pr BENTATA Samir, Recteur de l'université de Mascara**

Lors de cet atelier, les chefs d'établissements ont soulevé les préoccupations suivantes :

- Problèmes des confections des sujets des examens des concours d'accès aux formations doctorales avec la gestion des examens et le respect du principe d'anonymat.
- Problèmes liés aux difficultés d'utilisation de la plateforme Progress dans les délibérations à l'exception de la première année, ainsi que le format d'impression des relevés des notes et des annexes aux diplômes conformément aux règles d'authentications.
- Les étudiants étrangers bloqués dans leurs pays d'origine et ceux ayant terminés leurs études et qui ne peuvent pas rentrer dans leur pays à cause de la pandémie du covid 19.
- Le transport des étudiants le samedi et qui pose problèmes aux ouvres universitaires de Tlemcen.
- Le transfert des attestations de réussite des nouveaux bacheliers directement aux universités d'affectation.
- Proposition d'utiliser les forces et faiblesses du protocole de gestion de la clôture de l'année universitaire 2019-2020 pour une gestion optimale de la rentrée universitaire 2020-2021.
- Proposition de la création des départements de recherche développement au sein des entreprises afin d'absorber le chômage des titulaires de doctorat.
- Proposition de la création de département et filières au centre universitaire de Tindouf qui répondent aux besoins de la région qui est entrain de devenir un pôle minier important en Algérie et favoriser des accords de coopération avec les universités de l'Afrique de l'ouest.
- Le Directeur de l'école d'informatique de SBA a soulevé le problème de l'habilitation de l'école pour la formation doctorale alors que cette dernière dispose de toutes les conditions requises pour assurer cette formation.
- Proposition de la prise en charge de la rémunération des doctorants dans les projets PRFU.
- Proposition de revoir la réglementation relative aux charges horaires pédagogiques de l'enseignant chercheur pour y inclure les enseignements à distance et la propriété intellectuelle.

- Proposition d'unifier les dates des examens par filière des concours d'accès aux formations doctorales à l'échelle régionale ou national.
- Enfin le problème des contraintes liées à la mobilité des chercheurs affiliés aux centres de recherches vers les universités a été soulevé.

Rapport de l'atelier 2 dédié aux ressources financières et humaines en rapport au budget 2021

Rapporteurs :

- **Pr. TEBBOUNE Fethallah, recteur de l'université de Saïda**
- **Pr. MEGHACHOU Mourad, recteur de l'université de Sidi Bel Abbes**

Le Directeur des ressources humaines a rappelé qu'il appartient aux établissements de définir et de prioriser les spécialités demandées au poste de recrutement de maître-assistant classe B. La réglementation étant claire à ce sujet.

Il a rappelé aussi que l'occupation des postes spécifiques et supérieurs est relativement faible de l'ordre de 40 % et que les établissements doivent faire l'effort de proposition des personnes ressources afin de d'assurer une meilleure gestion pédagogique, administrative et financière en responsabilisant des personnes.

A la question des difficultés rencontrées avec les contrôleurs financiers quant au début de prise en charge financière des enseignants maître de conférences classe A et B, il a été rappelé que la date d'effet est celle de la soutenance de l'habilitation universitaire pour les premiers et de doctorat pour les seconds.

Une question a été soulevée par certains chefs d'établissement quant à la réservation d'emblée des postes budgétaires aux produits de formation dans les établissements d'origine de départ des candidats dans le cadre des bourses d'excellence. La stratégie des affectations de ces docteurs doit être revue afin de répondre à un besoin d'encadrement national au niveau des établissements qui en accuse un déficit. En revanche, le bénéfice des doctorants non-salariés des formations résidentielles PNE présume d'office la réservation des postes budgétaires à leur recrutement. Cet état de fait est à revoir et mérite une réflexion.

Le Directeur des ressources humaine a rappelé que la 44^{ème} session de la Commission Universitaire Nationale (CUN) pour la promotion des enseignants au grade de professeur se fera exclusivement en ligne. Des vidéos démonstratives sont mises en ligne pour aider les postulants à formuler leurs dossiers et qu'il appartient aux établissements d'accompagner les enseignants.

Le Directeur du développement et de la prospective a rappelé qu'un courrier a été adressé aux établissements pour leur demander la situation de consommation des crédits de paiement arrêté aux 31 août 2020 et l'expression d'éventuel état de besoin des CP pourront faire l'objet d'un rattachement.

Le Directeur du développement et de la prospective a informé l'assistance que les notifications aux établissements des opérations demandées ayant quelques années et n'ayant pas vu le démarrage de maturation des dossiers seront revues et pourront faire l'objet d'annulation.

Le représentant du Directeur du budget, des moyens et du Contrôle de Gestion a informé que le budget supplémentaire de fonctionnement notifié dernièrement aux établissements fera l'objet de consommation totale (100%). En effet, la retenue de 30% du budget a été opérée au niveau central et ce dans le cadre de la restriction budgétaire préconisée par le gouvernement. D'ici la fin d'année, il peut y avoir un rattachement financier aux établissements leur permettant d'honorer les rappels des enseignants. Par souci d'efficacité, le représentant du budget a insisté auprès des chefs des établissements de préparer dès maintenant les états des rappels des enseignants.

Le représentant du budget, des moyens et du Contrôle de Gestion a rappelé aussi l'importance du dépôt sur la plateforme Progress des différents comptes (compte administratif, compte de gestion) ainsi que les situations financières des trois (03) derniers trimestres. La consolidation des comptes au niveau central est dépendante des dépôts de ces situations.

Enfin, Monsieur le Secrétaire Général a rappelé que la conjoncture nationale impose à chacun en ce qui le concerne à faire preuve de rigueur et d'ingéniosité quant à la gestion de son secteur. Il a insisté sur la gestion rationnelle financière et des ressources humaines afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible des établissements.

Rapport de l'atelier 3 dédié à la Relation entre les établissements universitaires et les partenaires sociaux

Rapporteurs :

- **Pr HAMMOU Bouziane Amine, Recteur de l'USTO.**
- **Pr ZIADI Abdelkader, Directeur du Centre Universitaire de Ain Témouchent**

Le SG du MESRS a appelé, dans son intervention relative aux relations établissements universitaires-partenaires sociaux, à associer tous les partenaires sociaux dans la prise de décision, la gestion des conflits et la résolution des crises.

Il a également estimé qu'aucune démarche ne peut aboutir sans la mobilisation de toutes les composantes de la famille universitaire incluant enseignants, travailleurs et étudiants à l'ombre d'un dialogue responsable et un partenariat positif garantissant la stabilité du secteur et la prise en charge de toutes les questions pédagogiques et revendications socioprofessionnelles que peut entraîner l'évolution du secteur.

La parole a été ensuite donnée à Monsieur S. Seghour, responsable auprès du cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, où il a brossé un tableau exhaustif de l'historique des associations estudiantines et syndicats des enseignants depuis l'année 2000 à ce jour.

Selon M. Seghour, ces partenaires sociaux doivent participer au développement du secteur de l'enseignement supérieur et doivent partager avec le chef d'établissement la même vision du futur de l'établissement universitaire pour garantir la stabilité.

Dans son allocution, Monsieur Seghour a tenu à préciser que ces partenaires sociaux seront réglementés par décret exécutif fixant les modalités d'habilitation d'une organisation estudiantine. La loi 90-14 a pour objet de définir les modalités d'exercice du droit syndical applicable à l'ensemble des travailleurs salariés et des employeurs. Art.2.- Les travailleurs salariés d'une part, et les employeurs d'autre part, de même profession, branches ou secteurs d'activité ont le droit de se constituer en organisations syndicales à l'effet de défendre leurs intérêts matériels et moraux.

Selon la loi 12-06 et notamment l'article 48, les associations estudiantines et sportives sont considérées comme association à caractère spécifique.

Le nouveau texte en cours de préparation, définit la relation entre les différents partenaires sociaux et les établissements universitaires. Le seuil de représentativité des étudiants sera fixé dans ce nouveau texte et ce pour chaque association estudiantine.

Cette association estudiantine devrait aussi avoir une représentativité nationale, au-delà de 3% et doit être présente dans au moins 25 ville universitaires. Dans ce nouveau texte, a ajouté M. Seghour, les étudiants doivent être régulièrement inscrits en licence ou master et ne doivent en aucun cas avoir été traduits devant le conseil de discipline. Les doctorants, les étudiants inscrits au niveau de l'UFC et les étudiants inscrit en deuxième diplôme en sont notamment exclus. Les écoles, a par ailleurs indiqué l'intervenant, ne sont pas concernées par ces associations estudiantines.

Enfin, M. Seghour a demandé aux chefs d'établissements de travailler sur le relationnel en organisant des réunions périodiques avec les partenaires sociaux. Ces réunions vont leur permettre d'établir un contact permanent avec leurs partenaires. Il a ajouté que plus de 80% des problèmes existent car le chef de l'établissement ne détient pas l'information et donc sont dû à un manque de communication.

Monsieur Seghour est revenu sur les syndicats des enseignants activant actuellement dans le secteur. Il a cité la fédération nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique relevant de l'union générale des travailleurs algériens et le SESS (syndicat des enseignants du supérieur solidaires). Quant au CNES, son problème de représentativité n'est pas encore résolu.

Monsieur le secrétaire général du MESRS, a pris la parole pour clôturer cet atelier. Il a précisé que le pays passe par une période très difficile et délicate et que pour bien avancer il faut impliquer tous les acteurs, les associations et partenaires sociaux.